|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C19/117-F** |
| **19 juillet 2019** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDUDE LASIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Mercredi 19 juin 2019, de 9 h 40 à 10 h 45 |
| **Président faisant fonction:** M. F. BIGI (Italie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (suite) | [C19/55(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0055/en) |
| 2 | Activités de l'UIT relatives à l'Internet (suite) | [C19/DT/10](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-TD-GEN-0010/en) |
| 3 | Activités de l'UIT relatives au renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (suite) | [C19/58](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0058/en), [C19/DL/8](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-DL-0008/en) |
| 4 | Travaux préparatoires en vue du Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC de 2021 (FMPT-21) (suite) | [C19/DT/15](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-TD-GEN-0015/en) |
| 5 | Suivi de la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires: Examen et révision périodiques du Règlement des télécommunications internationales (suite) | [C19/DT/11](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-TD-GEN-0011/en) |
| 6 | Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) (suite)  | [C19/DT/16](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-TD-GEN-0016/en) |

# 1 Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (suite) (Document [C19/55(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0055/en))

1.1 La Conseillère de la Roumanie exprime sa gratitude au Conseil pour avoir décidé d'organiser la Conférence de plénipotentiaires de 2022 à Bucarest. Les dates convenues lors de consultations informelles sont les suivantes: 26 septembre – 14 octobre 2022.

1.2 Le Conseil **décide** d'organiser la Conférence de plénipotentiaires de 2022 à Bucarest (Roumanie) du 26 septembre au 14 octobre 2022 et **adopte** le projet de décision reproduit dans l'Annexe C du Document C19/55(Rév.1), moyennant les modifications à apporter en conséquence.

# 2 Activités de l'UIT relatives à l'Internet (suite) (Document [C19/DT/10](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-TD-GEN-0010/en))

2.1 Le Président faisant fonction rappelle qu'à sa deuxième séance plénière, le Conseil a pris note du rapport sur les activités de l'UIT relatives à l'Internet (Document C19/33). Il a été demandé au Secrétaire général de l'UIT de transmettre au Secrétaire général de l'ONU le rapport susmentionné, accompagné d'une compilation des vues des États Membres du Conseil, du compte rendu officiel des délibérations connexes du Conseil et d'une note de couverture. Le Conseil est donc invité à approuver la transmission du rapport accompagné des documents connexes susmentionnés, tels qu'ils figurent dans le Document C19/DT/10.

2.2 Il en est ainsi **décidé**.

2.3 Un conseiller est d'avis que les vues de l'Algérie, qui ont été insérées dans l'ensemble des documents, indiquent clairement que l'UIT mène à bien des activités liées à l'intelligence artificielle dans le cadre de son mandat. Cette observation aidera peut-être le Conseil à recenser des thèmes pour les consultations ouvertes sur le GTC-Internet.

# 3 Activités de l'UIT relatives au renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (suite) (Documents [C19/58](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0058/en) et [C19/DL/8](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-DL-0008/en))

3.1 Le Vice-Président rend compte des consultations qui ont eu lieu à la suite de la quatrième séance plénière et souligne que le groupe informel sur le Programme mondial cybersécurité (GCA) est parvenu à un consensus, comme indiqué dans le Document C19/DL/8, selon lequel "Le Conseil charge le Secrétaire général, en parallèle, de lui présenter à sa prochaine session un rapport décrivant la façon dont le cadre offert par le Programme GCA est actuellement utilisé par l'UIT et des lignes directrices appropriées relatives à l'utilisation du Programme GCA par l'UIT, élaborées avec la participation des États Membres, pour examen et approbation par le Conseil".

3.2 Le Conseil **prend note** du Document C19/58 et **approuve** les conclusions figurant dans le Document C19/DL/8.

# 4 Travaux préparatoires en vue du Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC de 2021 (FMPT-21) (suite) (Document [C19/DT/15](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-TD-GEN-0015/en))

4.1 Le Conseiller des Bahamas note que le groupe dont il a assuré la présidence à la suite de la deuxième séance plénière est parvenu à un consensus au sujet du projet de décision concernant le sixième FMPT (Document C19/DT/15). Il précise que le FMPT-21 sera placé sous le thème "Politiques visant à mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable".

Les participants au FMPT examineront la façon dont les technologies et les tendances numériques nouvelles et émergentes favorisent la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique. Parmi les thèmes qui seront examinés, on citera l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la 5G, les mégadonnées, les OTT, etc. À cet égard, le FMPT sera axé sur les perspectives, les difficultés ainsi que les politiques propres à favoriser le développement durable".

4.2 Le projet de décision figurant dans le Document C19/DT/15 est **adopté**.

4.3 Le Président faisant fonction fait remarquer que les dates précises du sixième FMPT seront fixées une fois que les dates de l'édition de 2021 du Forum du SMSI auront été confirmées.

# 5 Suivi de la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires: Examen et révision périodiques du Règlement des télécommunications internationales (suite) (Document [C19/DT/11](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-TD-GEN-0011/en))

5.1 Le Conseiller du Ghana, qui a présidé le groupe de travail créé pendant la deuxième séance plénière, présente le Document C19/DT/11, qui contient une proposition de révision de la Résolution 1379 du Conseil sur le Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI). Le mandat proposé du Groupe EG-RTI est reproduit dans l'Annexe 1. Le Document C19/3, relatif aux Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques, sera modifié si la proposition de révision de la Résolution 1379 est adoptée.

5.2 De nombreux conseillers souscrivent à la proposition de révision de la Résolution 1379 du Conseil et saluent les efforts déployés par le Conseiller du Ghana pour trouver un compromis.

5.3 Un conseiller fait observer que le Groupe EG-RTI se réunira dans le cadre du groupe de réunions des GTC, notamment en septembre 2019, et considère qu'il est important de ne pas perdre de vue les dates des réunions d'autres groupes d'experts.

5.4 Le Président faisant fonction remercie personnellement le Conseiller du Ghana et considère que le Conseil peut adopter la proposition de révision de la Résolution 1379 du Conseil figurant dans le Document C19/DT/11.

5.5 Il en est ainsi **décidé**.

# 6 Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) (suite) (Document [C19/DT/16](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-TD-GEN-0016/en))

6.1 Le Conseiller du Brésil, qui préside actuellement le groupe informel créé pendant la troisième séance plénière afin de recenser des thèmes pour les consultations ouvertes sur le GTC‑Internet, souligne que, bien que trois réunions aient eu lieu et que le choix des thèmes possibles ait été ramené à trois, le groupe n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus. Il sollicite les orientations du Conseil sur la marche à suivre.

6.2 Plusieurs conseillers saluent les efforts déployés par le président du groupe informel pour parvenir à un compromis. Certains conseillers estiment que deux des thèmes possibles semblent recueillir un plus large appui, et chacun d'eux pourrait être examiné séparément lors de l'une des deux réunions du GTC-Internet qui se tiendront avant la session de 2020 du Conseil. D'autres conseillers considèrent que les travaux du GTC-Internet devraient se limiter aux questions de politiques publiques relatives à l'Internet et ne devraient pas porter sur les aspects liés aux technologies nouvelles et émergentes. Il est suggéré de réfléchir à nouveau à certains des autres thèmes d'importance qui ont été proposés. Certains conseillers sont d'avis que la décision ne devrait pas être repoussée à la réunion de septembre du GTC-Internet, tandis que d'autres considèrent que cette mesure serait appropriée.

6.3 Le Directeur du TSB fait observer que le terme "Internet" est utilisé dans une acception très large, souvent pour renvoyer à des thèmes qui vont au-delà des réseaux IP, et qu'il englobe des questions liées à l'infrastructure, telles que le web mondial, les cadres pour la fibre optique et la connectivité. L'interprétation de ce terme varie selon les conseillers, et il est important de définir précisément ce qu'il signifie. Il conviendrait de retenir les thèmes les plus pertinents et qui permettent au GTC-Internet de fournir des orientations à ceux qui en ont le plus besoin.

6.4 Le Président faisant fonction demande au président du groupe informel de mener de plus amples consultations à cet égard.

6.5 Le Conseiller de la Fédération de Russie rend compte des consultations informelles qui ont eu lieu à la suite des débats de la troisième séance plénière, au sujet de la rationalisation des Résolutions 1336 et 1344 du Conseil, et souligne que le Document C19/DT/16 contient une proposition de révision de la Résolution 1336, qui a été modifiée pour intégrer la Résolution 1344. Étant donné qu'aucun texte nouveau n'a été ajouté, il est proposé, à titre de compromis, de faire figurer sur le site web du GTC-Internet un extrait du compte rendu de la neuvième séance plénière de la session de 2016 du Conseil (Document C16/120) concernant le GTC-Internet.

6.6 Le Conseiller de la République islamique d'Iran salue les efforts déployés par la Fédération de Russie et l'esprit de compromis dont elle a fait preuve.

6.7 Le Conseil **adopte** la Résolution 1336 révisée (Document C19/DT/16) et **supprime** la Résolution 1344.

6.8 Le Président faisant fonction invite le Conseil à charger le secrétariat d'ajouter sur le site web du GTC-Internet l'extrait pertinent du Document C16/120 concernant ce groupe.

6.9 Il en est ainsi **décidé**.

Le Secrétaire général: Le Président faisant fonction:

H. ZHAO F. BIGI